

DE L'UNIVERSITÉ VIRTUELLE AU CAMPUS NUMÉRIQUE : SIMPLE EFFET DE TRADUCTION OU CHANGEMENT DE PARADIGME.

FRANÇOISE THIBAUT¹

RESUME

C'est dans le domaine de l'enseignement à distance que semble s'être cristallisée, dans la deuxième moitié des années 90, la rencontre entre le rêve technologique et le rêve éducatif ou formatif. Ce phénomène s'est appuyé sur de nombreux discours produits par des chercheurs, des experts d'organismes internationaux, des journalistes ou des personnalités politiques. Cette recherche, basée sur l'analyse d'un corpus de textes d'origines différentes, propose de mettre en lumière les liens qui unissent les discours nord-américains sur le « campus virtuel », et l'« université virtuelle » aux discours français sur le « *campus numérique* » en précisant notamment les types de conception de la formation à distance auxquels renvoient ces expressions.

MOTS CLEFS

enseignement à distance, université virtuelle, campus virtuel, campus numérique

CADRE GENERAL DE CETTE RECHERCHE

Très présentes sur la scène médiatique, les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'enseignement et la formation font l'objet d'un nombre croissant de travaux de recherche dans lesquels semblent actuellement prédominer les problématiques liées à l'usage. La compréhension de la pénétration des TIC dans de multiples sphères collectives ou individuelles implique que soient également développées des approches comme celles, qui notamment, tentent d'expliquer comment les discours participent pleinement au phénomène d'appropriation sociale. C'est parce qu'ils ancrent la technique dans des représentations que les discours constituent une condition nécessaire à sa diffusion dans la société. Ainsi, dans son dernier ouvrage², Patrice Flichy a montré, au travers de l'analyse d'un important corpus de textes américains, comment s'étaient construites « les raisons de la mobilisation des individus dans Internet »³. Focalisée sur un objet lié à l'éducation, la recherche dont rend compte cet article a été commencée en octobre 2001, par une équipe du laboratoire Céditec⁴ de l'université de Paris XII. Elle vise à mettre en lumière les arguments, les figures, les récits qui favorisent le développement des TIC au sein de l'enseignement supérieur. L'ambition de l'équipe est également d'interroger les dispositifs d'énonciation spécifiques, mis en œuvre dans les discours sur les TIC, afin de contribuer à la réflexion sur les relations qu'entretiennent, avec le politique⁵, certains genres de texte, comme le rapport, le contrat ou l'appel d'offres.

Ce texte est la première restitution de cette recherche et n'a pour ambition que de donner quelques éléments de cette réflexion collective plus large. Elle est centrée sur les discours concernant l'enseignement à distance au niveau universitaire à partir d'un corpus appelé à

¹ LABSIC université Paris 13 et CEDITEC université Paris 12

² Flichy, P, « L'imaginaire d'internet ».

³ Ibidem p.9

³ Le céditec : Centre d'étude des discours images textes écrits communications – Université Paris 12 Val de Marne.

⁵ le Céditec a engagé une recherche sur cette question

être enrichi dans une prochaine étape. Pour l'heure, nous avons analysé quatre textes de genre différent :

Un article, publié dans la revue *Works and Days* au printemps 1994⁶ par deux professeurs d'université canadiens, spécialistes de littérature et de médias, Peter Childers et Paul Delany. Ce texte de treize pages sur le « campus virtuel » précède les premiers projets très médiatiques d' « université virtuelle » ;

Un rapport de préfiguration d'un grand projet d'université virtuelle. Ecrit par des experts, et diffusé en 1995, le rapport « *African Virtual University* » a été très discuté dans les milieux des professionnels de l'enseignement à distance. Ce projet initié par la Banque mondiale, est un des premiers du genre. Il a fait l'objet de deux textes : l'un, d'une centaine de page qui n'est plus accessible aujourd'hui, l'autre de vingt et une pages, sur lequel nous avons travaillé, qui est téléchargeable à partir du site institutionnel⁷ ;

les deux textes assez courts (quatre pages pour le premier et huit pour le second) des appels à projets « *campus numériques* », lancés, en France, par les ministères de l'éducation nationale et de la recherche en 2000 et 2001.

Ces différents textes ont été retenus pour leur intérêt dans la construction des discours sur l'enseignement à distance. Nous tenterons, par leur analyse, de proposer des éléments de réponses à trois questions :

Pourquoi, alors que le terme « d'université virtuelle » commençait à s'imposer en France, depuis 1999, notamment dans les milieux de la formation professionnelle, le ministère en charge de l'enseignement supérieur choisissait, en avril 2000, le syntagme « *campus numérique* » pour désigner les dispositifs de formation à distance qu'il voulait soutenir ? Ce choix résultait-il de la simple volonté de résister à l'impérialisme de la langue anglaise dans le monde de l'Internet ou correspondait-il à une approche différente des TIC ou du rôle des institutions universitaires ?

Quels sont les liens qui unissent le « campus virtuel », l'« université virtuelle » et le « *campus numérique* » ?

A quels types de conception de la formation à distance renvoient ces expressions ?

L'HYPOTHESE D'UNE CHAÎNE DISCURSIVE

Observer les deux textes français des appels à projets « *campus numérique* » dans leur relation aux deux textes nord-américains sur le « campus virtuel » et « l'université virtuelle », c'est, pour reprendre les propos de Jean-Michel Adam « souligner le fait qu'un discours n'est jamais isolable sans risque : pris dans une chaîne discursive, tout discours est dynamiquement relié, comme réponse, à d'autres, et il en appelle d'autres, à son tour, en réponse »⁸.

Les trois syntagmes de « campus virtuel », d'« université virtuelle » et de « *campus numérique* », apparus avec développement d'Internet dans la formation, ont été utilisés pour désigner ce qu'auparavant on appelait « enseignement à distance ». Les deux premiers se sont imposés d'abord en Amérique du Nord à partir du milieu des années 90 puis ont été utilisés dans toute l'Europe dans leur traduction littérale. Le troisième, popularisé par un texte

⁶ Childers, P, Delany, P, "Wired Word, Virtual Campus : Universities and the Political Economy of Cyberspace".

⁷ rapport « African Virtual University » Ce texte, en langue anglaise est accessible sur <http://www.avu.org>

⁸ Amossy, R., (sous la direction de), « Images de soi dans le discours » p.105

ministériel, s'est répandu, en France, cinq ans plus tard. De construction identique (nom suivi d'un adjectif), ils associent les mêmes champs sémantiques : ceux de l'université et de l'informatique. Dans la chaîne discursive centrée sur l'enseignement à distance, ils pourraient donc ne constituer que de simples variations désignatives d'un même paradigme. Ce premier travail vise à mettre à l'épreuve l'idée selon laquelle la différence lexicale correspond à une différence sémantique. Ainsi, ce que J.L Austin retient pour les tournures, nous le retenons pour expliquer la co-existence des syntagmes auxquels s'intéressent notre travail : « On découvre rapidement, sitôt qu'on applique son esprit à ces choses, ou du moins on arrive très vite à formuler l'hypothèse que rien n'arrive sans raison ; que si deux tournures existent dans la langue, on découvrira quelque chose dans la situation où nous sommes appelés à employer l'une ou l'autre, qui explique notre choix »⁹. Comme l'ont montré nos questions, nous avons le projet de proposer, au travers de la mise en relation des textes retenus, quelques éléments de compréhension de la situation de l'enseignement à distance en France et en Amérique du Nord ces dernières années. Nous nous appuyons, pour ce faire, sur des méthodes d'analyse de contenu et d'analyse lexicométrique.

LA TECHNOLOGIE CONTRE L'INSTITUTION

Le passage de l'informatique de calcul à l'informatique de communication¹⁰, amorcée, au début des années soixante, par la nouvelle agence de recherche du ministère de la défense américain (*Advanced Research Projects Agency, ARPA*) a donné lieu à la construction d'un réseau informatique à ressource partagée (ARPANET), basé sur un protocole de dialogue entre les machines. Défini de façon coopérative, cette logique inspirera, quelques années plus tard, les inventeurs d'Internet. C'est au sein des laboratoires de recherche en informatique que s'est développé ARPANET : entre 1969 et 1975, quatre puis cinquante-sept universités se sont connectées. Comme le montre Patrice Flichy, les textes produits par ces chercheurs sont marqués par « le climat anticonformiste et anti-autoritaire des universités de la côte ouest américaine »¹¹. Ils veulent former une communauté hors hiérarchie, hors contrôle de l'institution et affichent leurs préférences en matière d'organisation du travail : moins de colloque et plus d'échanges par le réseau, moins de papier et plus de virtualité¹².

La notion de communauté virtuelle va progressivement séduire d'autres communautés scientifiques et notamment celles des chercheurs qui travaillent sur les médias ou sur les sciences de la communication en général. Elle sera reprise, non sans adaptation, par des journalistes spécialistes des technologies ; le plus fameux d'entre eux : Howard Rheingold écrit en 1987 un ouvrage qui deviendra rapidement un *best seller* : « Les communautés virtuelles ». Ces communautés sont pour lui, « supérieures aux communautés traditionnelles dans la mesure où elles permettent de trouver directement ceux qui partagent avec vous les mêmes valeurs et les mêmes intérêts. Au contraire, dans la vie réelle, cette recherche est longue et aléatoire ».¹³ Le projet de Rheingold consiste à s'inspirer de la communauté universitaire pour la dépasser au moyen de la communauté électronique qui ne souffre pas de contrainte d'espace et de temps.

Sans être systématique, la critique de l'institution universitaire qui est partie d'un groupe de chercheurs, s'est amplifiée chez Rheingold tout en restant diluée dans une approche libertaire du monde qui fonde ses espoirs de révolution dans le potentiel des nouvelles techniques de communication.

⁹ Austin, J.L., « Quand dire, c'est faire » p. 14.

⁹ Flichy, P., op.cit. chapitre 2,

¹¹ Flichy, P., op.cit. p55.

¹² Les textes des comptes rendus de réunions de l'époque sont accessibles sur le site de l'Internet Society : <http://www.isoc.org/ftp/rfc/0000/rfc3.txt>

¹³ Rheingold, H., "Virtual Communities" p.79

L'article de P.Childers et P.Delany intitulé « Monde en réseau, campus virtuel : les universités et la politique économique du cyberspace » s'inscrit dans cette perspective mais élargit la vision. Les auteurs y opposent, dans une première partie, deux cyberspaces : celui de la culture industrielle marchande à celui de la culture universitaire. Le premier correspond « au dernier stade du capitalisme, caractérisé par des orientations post-fordistes qui privilégient la généralisation d'un nouveau mode d'organisation du travail dans lequel le principe de mécanisation est dépendant du principe d'information ».¹⁴ Le second, inscrit dans l'Internet, repose sur « une politique économique collégiale »¹⁵ qui doit son succès à l'engagement gratuit des individus. Ainsi, la culture universitaire est présentée comme un mode puissant de résistance au monde marchand.

Pourtant, pour ces auteurs, l'institution universitaire est en difficulté pour trois raisons : à cause de la crise du secteur public (que les auteurs signalent rapidement), à cause de la volonté de transformer les universités en entreprise (un paragraphe), puis, à cause du développement des réseaux de communication (60% du texte). Mais en retraçant « l'origine de l'université du cyberspace » dans la deuxième partie du texte, et en opérant des coupes historiques sans nuance et des rapprochements peu scientifiques (il est question par exemple du « protocole du latin, le protocole Internet de l'époque »¹⁶), les auteurs montrent que c'est bien la circulation des idées et le débat qui font l'essence même de l'université, autant dire que la question de l'institution est seconde par rapport à la question de la culture.

C'est, dans la troisième partie « l'avenir des universités dans un monde en réseau »¹⁷, à partir d'une comparaison inspirée par une rapide histoire du livre, que va s'organiser l'argumentation en faveur de l'existence d'une révolution qui risque de remettre profondément en cause l'institution universitaire. « L'université doit désormais affronter la possibilité d'être transformée par la culture du cyberspace générée par ses centres de calcul et ses réseaux. Tandis que l'imprimerie annonça l'extinction des institutions monacales et la naissance de l'université moderne, le cyberspace pourrait dissoudre les campus actuels faits de briques et de mortier dans une culture de la connaissance décentralisée, un réseau de sites « virtuels » d'échanges intellectuels qui rendra obsolètes les anciens bâtiments couverts de lierre, de même que les frontières institutionnelles et politiques, créant une chose similaire à la vision qu'avait H.G. Wells d'un cerveau mondial »¹⁸. Le recours aux images, à la logique d'opposition binaire et exclusive, comme les emprunts au vocabulaire de la guerre avec pour arrière plan, une conception cyclique de l'histoire, confèrent à ce texte des allures de récits américains de science fiction¹⁹. Dans cette drôle de « *Guerre des étoiles* » du savoir, l'institution universitaire est contrainte de se transformer : « Les campus vont devenir moins importants – ils finiront par être une place centrale où les gens devront venir pour accéder à la connaissance qui sera engrangée dans les bibliothèques et dans la tête des chercheurs. Individuellement, chaque universitaire sera moins en lien avec son campus, et moins dévoué à sa cause »²⁰. C'est en tant que système associant ce qui restera de murs avec ce qui circule sur les réseaux que les auteurs proposent de penser l'université à venir qui « pourra coloniser les infrastructures du XXIème siècle et devenir l'institution la plus stratégique de la société postmoderne, le régulateur de « la connaissance sur la connaissance »²¹. Mais qu'est donc cette nouvelle institution, si ce

¹⁴ Childers, P., Delany, P., op.cit. p.2

¹⁵ Ib. p.3

¹⁶ Ib. p.4

¹⁷ Ib. p.6

¹⁸ Ib. p. 6

¹⁹ on trouvera, dans l'ouvrage de Patrice Flichy, déjà cité, un développement sur les relations entre les discours sur l'Internet et la production des écrivains de science-fiction

²⁰ Childers, P., Delany, P., op. cit. p.7

²¹ Ib. p7.

n'est une organisation humaine basée sur l'usage d'une technique de communication qui seule crée le lien entre les individus?

C'est dans les deux dernières parties aux titres évocateurs « cyberspace et monde des affaires : la vertu des communautés virtuelles » et « les guerres du net : la lutte pour commercialiser le cyberspace » que le projet de Childers et Delany se confirme. Le système qui englobe l'université c'est bien l'Internet, sa performance est démontrée par le fait que l'organisation des entreprises s'inspire du fonctionnement en réseau. Mais c'est parce qu'il transcende toutes les organisations et les institutions et parce qu'il s'ancre dans la culture collégiale universitaire que l'Internet est présentée comme la troisième voie, celle qui peut résister au capitalisme.

Fortement empreint du vocabulaire des mondes de l'économie et des techniques de l'information, cet article reprend, au travers de formules figées, les grands thèmes de la mondialisation, de la guerre économique, du partage des connaissances. Signé par deux chercheurs, il est pourtant plus proche des contes²² et de leur univers fait d'épreuves (les tentatives de récupération par le monde de l'entreprise), de forces malveillantes (le capitalisme) et de remèdes magiques (le réseau et la culture collaborative universitaire). Il peut aisément être mis en relation avec les nombreux récits étudiés par Patrice Flichy ou Philippe Breton²³ dans leurs travaux sur l'Internet.

Plus idéologique que scientifique, ce texte fait donc du campus virtuel, une figure idéale désincarnée, qui doit être détachée des institutions. Synonyme de mise en réseau des personnes et de leurs savoirs, le campus virtuel tire sa force de la croyance dans un monde rendu meilleur par ses liens qu'il entretient avec la culture collégiale universitaire, seule susceptible de rendre accessible l'ensemble des savoirs.

L'UNIVERSITE VIRTUELLE AFRICAINE : LA JUSTIFICATION D'UNE POLITIQUE

Écrit un an après l'article de P.Childers et P.Delany, le rapport de préfiguration d'une université virtuelle en Afrique sub-saharienne « African virtual university²⁴ » a été commandé par la banque mondiale à un groupe d'experts dont les noms ne figurent pas dans la version accessible en ligne, et ce malgré la mention, fréquente dans ce genre de texte, que ce document « n'engage que ses auteurs ». D'emblée, le lecteur est plongé dans l'univers des discours produits par les organisations internationales qui, comme l'écrit Gilbert Rist²⁵, peuvent nous emporter, voire nous noyer « dans des torrents de mots au milieu desquels il est impossible de reprendre pied ».²⁶

Dans son économie générale et conformément aux titres des quatre parties²⁷ qui le constituent, ce texte reste assez vague quant à la nature même du projet. Une étude quantitative des grands thèmes abordés montre que seulement 6 % du texte est consacré à une ébauche de description et 15% à l'explicitation des objectifs. La grande partie du document se répartit entre des considérations générales sur : la situation politique qualifiée de « mondiale » (5%) ; le rôle et la place de l'enseignement supérieur dans la société (5%) ; la connaissance comme produit de consommation, la formation comme processus industriel

²² Propp, V., « Morphologie du conte »

²³ Breton, Ph., « Le culte de l'Internet »

²⁴ Le rapport est disponible sur le site Internet <http://www.avu.org>

²⁵ Rist, G., « le prix des mots » in « Les mots du pouvoir »

²⁶ Ib. p.9

²⁷ Rapport « African virtual university » 1ère partie : concept du projet ; 2ème partie : la stagnation économique et le retard culturel de l'Afrique sub-saharienne, 3ème partie : l'état de l'enseignement supérieur en Afrique ; 4ème partie : la révolution de l'information et les applications et implications sur l'enseignement supérieur africain

(44 %) et des considérations sur la situation de la formation dans les pays d'Afrique concernés (25%).

Plusieurs éléments créent cette impression d'abstraction à partir de laquelle il devient difficile d'ancrer le projet dans une réalité quelconque. C'est d'abord le recours au style formulaire²⁸ : l'université virtuelle est « une université sans mur »²⁹, adaptée à « l'ère de la connaissance »³⁰, à la « révolution technologique », à la « mondialisation de l'économie », à la « démocratisation de la société » engagée depuis la fin de la « guerre froide ». Ces formules ont été prélevées dans des discours de genres différents (politique, économique, historique...) et permettent, comme le souligne Gilbert Rist sur les rapports onusiens, d'instaurer un « universalisme aux dépens des réalités historiques concrètes »³¹. Ainsi, la seule véritable information qui est donnée dans le texte, concerne l'accès à des revues d'économie qui sera négociée avec l'université de Princeton (page 18 du document). C'est bien peu de choses dans un document de vingt et une pages qui doit présenter un pré-projet. Le sentiment d'abstraction tient également à l'emploi systématique des pluriels et au recours fréquent aux déterminants indéfinis qui laissent penser que les solutions techniques, les choix pédagogiques et le nombre de partenaires sont infinis. Il tient enfin à l'effacement des traces de débat et de la prise en charge de l'énonciation.

Comme dans le texte de P.Children et P.Delany, l'argumentaire implicite s'appuie sur les leçons, présentées comme indiscutables, de l'histoire de ces cinquante dernières années : il s'agit moins ici de l'histoire des techniques d'information et de communication que de l'histoire de l'humanité. On évoque la fin de la guerre froide et la mondialisation de l'économie. On dénonce les méfaits d'un colonialisme qui a fabriqué des élites au lieu de former la masse et qui a construit des institutions qui ne sont pas capables, seules, de répondre aux besoins actuels de formation. On établit les postulats suivant : en aidant les Africains à se former, on les préparera mieux à trouver leur place dans une économie mondiale ; en faisant payer les étudiants, ils prendront davantage leurs études au sérieux ; les gouvernements ne peuvent assumer l'ensemble des dépenses de l'enseignement supérieur. C'est à partir d'une interprétation de l'histoire que sont donc justifiées la mise en place d'un projet à portée politique, car c'est bien de cela dont il s'agit.

Quand Dominique Maingueneau³² écrit « on ne peut pas considérer le discours des organisations internationales comme relevant du discours politique : il ne s'oppose pas à d'autres sur un même champ, puisqu'il bénéficie par définition d'un monopole énonciatif. », son travail porte sur les rapports aux thématiques générales. Le texte de ce pré-projet d'« université virtuelle » nous semble différent et plus proche du discours politique au sens où il trace deux voies : celle de la libéralisation liée à la marchandisation des systèmes de formation de l'enseignement supérieur ; celle de la normalisation des dispositifs de formation. La première se traduit dans les choix lexicaux par l'introduction des mots du champ de l'économie dans celui de l'enseignement supérieur : les « consommateurs » pour les « étudiants », les « produits » pour les « livres, cours ou ressources multimédias », le « marché » pour la « les besoins de formation » ; il est question de « plus-value des services », de « stratégies de distribution », d'« augmentation des ventes » et d'« accroissement des marges bénéficiaires », de « capitalisation », de « rentabilité des nouveaux secteurs d'activité », de « maîtrise des coûts »... La seconde, la normalisation des dispositifs de formation, repose sur plusieurs principes de type pédagogique, technique et

²⁸ Rist, G, op. Cit. p.11. L'auteur définit le style formulaire «... de manière générale, la présence d'un terme suppose la co-présence d'un autre... »

²⁹ page de présentation du rapport

³⁰ rapport AVU. p.2

³⁰ Rist, G., op. Cit. p.13

³¹ Maingueneau, D., « Les mots du pouvoir » p.119

structurel. Les principes de type pédagogique valorisent les formations modulaires qui mettent en place du tutorat, de l'auto-évaluation et des dispositifs d'accréditation reconnus. Les principes de type technique focalisent sur l'idée qu'il faut utiliser toutes les possibilités offertes par l'Internet. Les principes de type structurel mettent en avant l'importance de créer, non pas une structure particulière mais un consortium rassemblant « des universités, des gouvernements, des organismes privés, des associations professionnelles et des fondations réparties dans le monde »³³.

Sur la base des mêmes croyances dans la révolution technologique, dans l'omniprésence de l'économie y compris dans le domaine du savoir et dans le dépassement des institutions existantes, dans des styles assez proches, les discours que nous avons étudiés sur le « campus virtuels » ou sur l'« université virtuelle » servent l'idéologie libertaire tout comme l'idéologie libérale, rencontre que Philippe Breton a qualifié « d'inédite »³⁴ dans l'histoire, les premières cibles risquant bien d'être « à la fois les Etats nationaux et les grandes entreprises capitalistes du secteur de la communication »³⁵.

LE « CAMPUS NUMERIQUE », CONTRETYPE DE L'UNIVERSITE VIRTUELLE

En France, c'est dans le cadre du plan gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI), lancé en 1997, par le premier ministre Lionel Jospin, qu'ont démarré les actions en faveur du développement des TIC dans l'enseignement scolaire et universitaire. L'enseignement à distance ne fait, alors, pas l'objet d'action spécifique. Il faudra attendre juin 2000 pour que soit lancé, par le ministère de l'éducation nationale, un appel à projets en faveur de l'enseignement à distance, intitulé « *campus numérique* ». L'action sera reconduite l'année suivante. Ces deux textes sont le résultat d'une collaboration³⁶ entre des responsables du ministère en charge du développement des TIC dans les établissements d'enseignement supérieur, des représentants des universités et des grandes écoles, le Centre National d'Enseignement à Distance et des chercheurs. Envoyés dans tous les établissements d'enseignement supérieur publics français, ces textes marquent un tournant dans la politique nationale en faveur de la formation à distance. Depuis la création des vingt-deux centres de télé-enseignement universitaire dans les années soixante dix, c'est la première fois que le ministère encourage les établissements d'enseignement supérieur à s'investir dans la formation à distance. Ces textes ont pour fonction de donner, aux établissements publics, les règles du jeu pour bénéficier des budgets réservés aux projets de « *campus numériques* ».

Publié au moment où, en France, la presse spécialisée³⁷ fait état des nombreux projets d'université virtuelle, initiés dans des pays européens, en Australie, au Canada et surtout aux Etats Unis, et évoque le « retard français », le choix du syntagme « *campus numérique* »³⁸ marque une volonté de se distinguer de ce mouvement, tout en y faisant référence au travers de la construction du syntagme et du choix du mot « campus », directement emprunté à la langue américaine³⁹. Plusieurs autres éléments présents, dans les

³³ rapport AVU p.7

³⁴ Breton, Ph., « Le culte de l'Internet »

³⁵ Ib. p. 87

³⁶ Des réunions de travail ont été organisées tout au long de l'année 1999. Elles ont débouché sur un programme d'action, transmis au ministre, dans lequel il n'est jamais question de « campus numérique »

³⁷ les dépêches de l'AEF (l'agence pour l'éducation et la formation) donnent une assez bonne idée de ce phénomène

³⁸ d'autant que ce syntagme est très peu utilisé alors. C'est l'université de Lille 3 qui a lancé le premier « campus numérique » en 1999 avec la volonté de rendre accessibles, sur le campus, un certain nombre de ressources pédagogiques.

³⁹ D'après le dictionnaire le Petit Robert de la langue française

deux textes, confirment notre hypothèse qu'il y a bien de la part des auteurs, une volonté de se démarquer des nombreux discours sur l'université virtuelle.

C'est d'abord par le sort réservé aux technologies de l'information et de la communication : rarement citées dans les deux textes (5 et 4 occurrences), elles sont présentées comme des outils pour « permettre de diversifier les services offerts aux publics (...) et d'élargir l'offre vers des publics étrangers »⁴⁰, comme « des outils au service d'un projet global de formation visant à construire une offre suffisamment souple »⁴¹.

C'est aussi par la place faites aux formules, car même si ce genre de discours (discours administratif à vocation programmatique) n'est pas propice à l'enchaînement des formules, il faut remarquer que ces deux textes en sont particulièrement dépourvus. Pas « d'université sans mur », « de société de la connaissance », de « nouvelle révolution socio-technique », « de société apprenante », etc.

C'est encore par un certain refus de l'abstraction que de nombreux mots ont pour fonction de rappeler la réalité du projet : il s'agit de « favoriser la création de **véritables campus numériques** », de cibler un « secteur de formation **donné** », « un ensemble de publics **identifiés** », des « publics **clairement** identifiés »⁴², « des champs thématiques **clairement** définis », de retenir « des signes **tangibles** »⁴³. C'est enfin la place faite à l'institution universitaire. C'est aux établissements d'enseignement supérieur que s'adresse cet appel à projets, ce sont eux qui choisissent éventuellement des partenaires. Nous avons utilisé le logiciel Tropes pour repérer les hautes fréquences lexicales, c'est à dire les occurrences les plus fréquemment citées. Cinq occurrences ou champs sémantiques se dégagent très nettement dans les deux textes, dans l'ordre d'importance : projet, établissement, formation, consortium, enseignement (supérieur, système éducatif, éducation). Ce travail de lexicométrie permet de confirmer la place majeure faite à l'institution et à ses missions de formation.

La volonté, pour les promoteurs de l'opération « *campus numérique* », de se démarquer des projets « d'université virtuelle » repose donc, d'une part, sur une affirmation du rôle des institutions universitaires dans le développement de l'enseignement à distance et d'autre part sur une minoration de l'importance de technologies de l'information et de la communication dans l'élaboration de la politique d'enseignement supérieur. Les objectifs sont précisément définis et sont très légèrement différents d'une année à l'autre : en 2000, il est question d'« élaborer une offre de formation ouverte et à distance et porter cette offre aux niveaux national et international »⁴⁴, en 2001 de « promouvoir une offre de formation supérieure ouverte et à distance ».⁴⁵

Cependant, au-delà de ces distinctions, il existe des ressemblances importantes entre les conceptions de l'enseignement à distance défendues par le projet « d'université virtuelle » que nous avons étudié et celles imposées par les textes des deux appels à projets. Dans un « *campus numérique* », les formations doivent être modulaires et diplômantes, elles doivent utiliser les TIC pour offrir des services d'accueil et des ressources pédagogiques numérisées, elles doivent mettre en place du tutorat. Comme dans le projet « d'université virtuelle », la stratégie de mise en oeuvre repose sur la constitution de consortiums pouvant

⁴⁰ Ib

⁴¹ appel à projets 2001 p.1

⁴² appel à projets 2000

⁴³ appel à projets 2001

⁴⁴2000 p.2

⁴⁵ 2001 p1

associer le secteur privé au secteur public. Ainsi, les principes pédagogiques, techniques et structurels sont identiques.

Au terme de ce travail, on peut donc affirmer que si le syntagme de « campus numérique » ne peut être considéré comme une variation désignative du syntagme « d'université virtuelle », il ne crée pas cependant un nouveau paradigme de l'enseignement à distance. Qu'il s'agisse des universités virtuelles, généralement inspirées par l'idéologie libérale, ou des campus numériques, plus attachés aux prérogatives de l'Etat, tout se passe comme si leurs initiateurs reconnaissent avec l'existence d'un « marché international⁴⁶ », l'existence de normes auxquelles devraient se conformer tout le secteur de la formation à distance. Ces normes sont-elles à ce point contraignantes qu'elles enferment l'acte de formation dans un carcan peu propice à la prise en compte de la complexité du processus même de formation ou ne constituent-elles que des formules rassurantes pour les futurs investisseurs de ce nouveau marché de l'éducation ? Telles sont les principales questions qui, nous semble-t-il, pourraient prolonger cette réflexion.

BIBLIOGRAPHIE

- AMOSSY, R., (sous la direction de), « Images de soi dans le discours, la construction de l'éthos », Delachaux et Niestlé, 1999.
- AUSTIN, J.L., « Quand dire, c'est faire », Seuil, 1970.
- BRETON, Ph., « Le culte de l'Internet, une menace pour le lien social ? », La Découverte, 2000
- CHILDERS, P., DELANY, P., 1994, "Wired Word, Virtual Campus : Universities and the Political Economy of Cyberspace", in *Work and Days*, 24/4 Spring/fall. Cet article est accessible en ligne : <http://www.sfu.ca/delany/>
- FLICHY, P., « L'imaginaire d'Internet », La Découverte, 2001.
- MAINGUENEAU, D., « Les rapports des organisations internationales : un discours constituant ? » in RIST, G., (sous la direction de), « les mots du pouvoir, sens et non-sens de la rhétorique internationale » PUF, Coll. Enjeux, Nouveaux cahiers de l'IUED n° 13, Mars 2002.
- RIST, G., « *le prix des mots* » in RIST, G., (sous la direction de), « les mots du pouvoir, sens et non-sens de la rhétorique internationale » PUF, Coll. Enjeux, Nouveaux cahiers de l'IUED n° 13, Mars 2002.
- PROPP, V., « Morphologie du conte » Le seuil, 1970.
- RHEINGOLD, H., "Virtual Communities", *Whole Earth Review*, été 1987.

⁴⁶ Absent du premier appel à projets, ce syntagme a été introduit dans le second (p.2)